



Charte des joueurs de l'USAP



La charte des joueurs de l'Union Sportive Arnage Pontlieue définit les règles à suivre et les comportements à adopter pour le bon fonctionnement du club.

Le respect de cette charte doit être permanent pour tous les joueurs.

Le football est un sport exigeant : prendre une licence engage le joueur envers le club, ses partenaires, son équipe.

Article 1 L'entraînement et le match

- Toute progression est conditionnée par une présence régulière à l'entraînement.
- Tout joueur doit se présenter aux entraînements et aux convocations pour les matchs avec une ponctualité rigoureuse : le respect des horaires est la première condition de la réussite.
- En cas de retard ou d'absence, il est indispensable de prévenir l'éducateur de l'équipe.
- Chaque joueur doit se présenter à l'entraînement et aux matchs avec les équipements réclamés par les éducateurs.
- L'équipement, en particulier les chaussures, doit être parfaitement entretenu, le respect d'autrui commençant par le respect de soi-même.
- Le matériel du club (ballons – chasubles – maillots - filets ...) doit être respecté en toutes circonstances, c'est lui qui permet la qualité de la préparation et donc les résultats.
- Le joueur s'engage à aider l'éducateur à ranger le matériel si besoin. Il doit être attentif et concentré quand l'éducateur donne les consignes.

Article 2 Le comportement

- Par sa courtoisie et son fair-play chaque joueur doit contribuer à la qualité de l'image de marque du club.
- Pour cela il doit respecter l'arbitre, les adversaires, les éducateurs, les dirigeants et les supporters et démontrer en toutes circonstances que la volonté de gagner n'exclut pas un comportement exemplaire sur le terrain : le joueur doit rester maître de lui-même et montrer l'exemple en bannissant la violence, la tricherie et le mensonge.
- Le joueur doit avoir en permanence l'esprit d'équipe et de groupe et être loyal et fair-play dans le football et dans la vie.
- Chaque joueur doit, lors des déplacements, adopter une attitude rigoureuse en respectant les consignes données par les accompagnateurs notamment dans les véhicules.
- Une équipe est composée d'individus venant d'horizons et de cultures variés. Le bon fonctionnement du groupe dépend du respect des différences et de la recherche permanente des meilleures relations possibles avec les autres membres du groupe.
- La communication est une composante essentielle d'un bon relationnel. Vis à vis de l'éducateur celle-ci doit être exemplaire. L'éducateur est le seul habilité à composer l'équipe; son choix doit être respecté. Au moindre problème, le joueur doit immédiatement se retourner vers son éducateur et lui seul, pour éclaircir toute confusion ou contestation éventuelle.

Article 3 La contribution à la vie du club

- Le joueur doit s'engager à participer dans la mesure de ses possibilités à la logistique des tournois organisés par le club, en particulier l'arbitrage.
- Le joueur peut s'engager dans la mesure de ses possibilités à participer à l'arbitrage des rencontres de jeunes.
- Le joueur doit s'intéresser et s'engager à participer dans la mesure de ses possibilités aux opérations de promotion organisées par le club => repas, tournois,...
- Les joueurs peuvent participer à la communication du club en relayant les informations sur les réseaux sociaux notamment.
- Les joueurs doivent s'intéresser aux résultats du club et essayer d'assister aux rencontres sportives des autres équipes du club.
- Le joueur doit s'engager à prendre sa licence au plus tôt et si possible avant même le démarrage de la saison. Le joueur s'engage à régler sa cotisation au club avant le 31 octobre.



Nom :

Prénom :

Date :

Signature :